Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2019-604** **12/08/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Candidatures pour la 219ème session régionale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) Auvergne / Rhône-Alpes du 14 janvier au 21 février 2020.

Mots-clés : **Candidatures 219ème session régionale – Auvergne – Rhône-Alpes - IHEDN**

Destinataires d'exécution
Administration Centrale Services déconcentrés DRAAF, DAAF, Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics-Offices Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation y soit bien représenté.

Une session régionale se tiendra à Clermont-Ferrand et à Roanne. Elle est destinée en priorité aux candidats de la région Auvergne / Rhône-Alpes et à ceux de l'Union européenne.

L'objectif est de développer en région l'esprit de défense et sensibiliser aux questions internationales en formant des responsables locaux, d'origines et de cultures professionnelles différentes, par l'approfondissement en commun de leurs connaissances en matière de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

La session régionale comprend environ 72 auditeurs, âgés de 35 à 55 ans, civils et militaires.

Ils sont choisis, entre autres, parmi les personnalités civiles, élus locaux, nationaux et européens, militaires et fonctionnaires de catégorie A / A+.

Les activités s'échelonnent :

Séance d'ouverture : mardi 14 janvier 2020 à **Clermont-Ferrand**
Semaine 1 : du mardi 14 au vendredi 17 novembre 2020 à **Clermont-Ferrand**
Semaine 2 : du mardi 21 au vendredi 24 janvier 2020 à **Roanne (internat)**
Semaine 3 : du mardi 4 au vendredi 7 février2020 à **Clermont-Ferrand**
Semaine 4 : du mardi 11 au vendredi 14 février 2020 à **Clermont-Ferrand**
Journées de clôture : jeudi 20 et vendredi 21 février 2020 à **Clermont-Ferrand.**

Les journées d'études sont partagées entre conférences/débats au cours desquelles sont présentés les grands enjeux géopolitiques actuels, la politique de défense de la France, les défis du renseignement, l'intelligence économique….. Le programme comporte plusieurs visites d'installations militaires ou liées à la défense, et des travaux en comité.

Les auditeurs doivent présenter une forte motivation personnelle ainsi qu'une aptitude au travail en groupe, fondamental dans les méthodes de travail de l'IHEDN.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

Je vous serais donc obligé de rechercher parmi les agents de votre direction, service ou organisme, ceux qui, remplissant les conditions rappelées ci-dessus, seraient intéressés par cette session régionale et de me les faire connaître **pour le 22 novembre 2019 au plus tard** afin de me permettre d'établir la liste des auditeurs retenus et de la présenter au Directeur de l'IHEDN.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une pré - inscription sur le site internet de l'IHEDN (www.ihedn.fr – rubrique : formations nationales/sessions régionales)
- une fiche de candidature de l'intéressé(e) (modèle joint en annexe), transmise sous couvert de son supérieur hiérarchique, avec mention de son avis (elle peut être retirée auprès de la préfecture du département de résidence du candidat),
- une lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- un curriculum vitae,
- un formulaire « ***engagement à l'assiduité*** » complété,
- une photographie d'identité couleur, récente.

Les dossiers de candidatures devront être déposés auprès :

- de la préfecture du lieu de résidence,
- de la mission de défense du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda Zenou, tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

IHEDN

DOSSIER DE CANDIDATURE

219e session en région « Auvergne-Rhône-Alpes »

Du 14 janvier au 21 février 2020

Date limite de réception des dossiers de candidature par l'Institut : 22 novembre 2019

Attention : cette date tient compte du dépôt préalable de votre dossier à la préfecture de votre lieu de résidence ou auprès de votre hiérarchie chargée de nous le retourner avant ce délai de rigueur

La 219e session en région de l'**IHEDN** se déroulera à Clermont-Ferrand et Roanne du 14 janvier au 21 février 2020.

Elle est destinée en priorité aux candidats de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Calendrier de principe :

Séance d'ouverture : mardi 14 janvier 2020 à Clermont-Ferrand
Semaine 1 : mardi 14 janvier au vendredi 17 janvier 2020 à Clermont-Ferrand
Semaine 2 : mardi 21 janvier au vendredi 24 janvier 2020 à Roanne (Internat)
Semaine 3 : mardi 4 février au vendredi 7 février 2020 à Clermont-Ferrand
Semaine 4 : mardi 11 février au vendredi 14 février 2020 à Clermont-Ferrand
Journées de clôture : jeudi 20 février et vendredi 21 février 2020 à Clermont-Ferrand

Fonctionnement et présence :

Les journées d'études sont partagées entre conférences et travaux en comités. Le programme comporte plusieurs visites de formations militaires ou de sécurité civile ainsi que des établissements industriels ayant trait à la défense.
La qualité d'auditeur est conférée par arrêté du Premier ministre avec parution au Journal Officiel de la République française à l'issue de la session et en fonction de l'assiduité à la session.
L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

Participation : 55 à 72 participants soit 8 à 12 officiers supérieurs, 16 à 20 fonctionnaires et 31 à 40 représentants du secteur privé.

CONTACT à l'IHEDN – DAN/Bureau des sessions en région
1, place Joffre – 75 700 Paris SP 07
Tél : 01 44 42 47 20 ou 21
Courriel : session.en.region@ihedn.fr
Site Internet : www.ihedn.fr rubrique « formations » - sessions en région

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les candidats doivent être âgés de 35 ans à 55 ans.

Les candidats sont sélectionnés parmi :

- Les magistrats et fonctionnaires d'un rang équivalent à celui d'administrateur civil de première classe,
- Les fonctionnaires de catégorie A appelés à exercer de hautes responsabilités,
- Les professeurs et cadres du corps enseignant,
- Les militaires d'active d'un rang au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou équivalent,
- Les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activités économique, social, scientifique, juridique et culturel, ainsi que dans le domaine des cultes, de la presse écrite et audiovisuelle, des associations et des syndicats.

DÉMARCHE À SUIVRE PAR LE CANDIDAT

1 - S'inscrire sur notre site internet (phase test d'une nouvelle procédure de recrutement) (www.ihedn.fr – onglet « nos formations » - rubrique « sessions en région »)

2 - Constituer le dossier de candidature. Celui-ci est composé des documents suivants :

- fiche de candidature,
- lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- curriculum vitae,
- formulaire d'engagement à l'assiduité,
- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport impérativement en cours de validité
- engagement de prise en charge des droits d'inscription,
- bon de commande (sauf autofinancement et militaires d'active) obligatoire
- photographie d'identité couleur récente.

3 - Envoyer impérativement une version numérique de votre dossier complet à l'adresse session.en.region@ihedn.fr

4 - Déposer ou transmettre votre dossier de candidature :

- Pour les candidats du secteur privé et du secteur public (sauf les ministères cités ci-dessous) à la préfecture du département de résidence (au service interministériel de défense et de protection civile),

- Pour les militaires, les fonctionnaires du ministère des armées, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation auprès de leur hiérarchie (via le rectorat pour l'éducation nationale).

SUIVI DU DOSSIER

- Dossier de candidature du secteur privé et du ministère de l'intérieur déposé à la préfecture du département de résidence :

La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. La préfecture de zone de défense et de sécurité transmet ensuite les dossiers à l'IHEDN.

- Dossier de candidature du secteur public (excepté le ministère de l'intérieur) déposé à la préfecture du département de résidence :

La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. Le dossier complet est adressé ensuite au haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère concerné (sauf les ministères cités ci-dessous). Puis le haut fonctionnaire de défense et de sécurité transmet le dossier à l'IHEDN.

- Dossier de candidature des militaires, fonctionnaires du ministère des armées, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

Les candidats transmettent leurs dossiers par la voie hiérarchique. Ces dossiers sont ensuite adressés par les états-majors (EMAT, DRHAA, DPMM, DGGN, DCSEA, DCSSA, DSCA, EMA, DRHMD, ONAC, DGA, DCSID) ou par le haut fonctionnaire de défense du ministère concerné directement à l'IHEDN.

ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE L'IHEDN

Les régions concernées par le recrutement comprennent deux associations d'auditeurs de l'IHEDN :

AR 2 - Association régionale « REGION AUVERGNE », président : GAAC Dominique
d_gaag@sdis63.fr

AR 8 - Association régionale « REGION DAUPHINE-SAVOIE», présidente : Rosène CHARPINE
presidente@ihedn-dauphine.fr

AR 14 - Association régionale « REGION LYONNAISE», président : Christophe REVILLE
Chris.reville@gmail.com

COÛT DE LA FORMATION

- droits d'inscription : 300 € pour tous les auditeurs.
- gratuit pour les militaires français d'active.

L'IHEDN prend en charge pour tous les auditeurs :

- les repas de midi,
- la pension complète (alimentation et hébergement) pendant la 2ème semaine (du mardi matin au vendredi midi).

NOTA:

- Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation. Toute session débutée est due dans son intégralité.
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie.
- Les organismes travaillant sur bon de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs.
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.

IHEDN

FICHE DE CANDIDATURE

219e session en région « Auvergne-Rhône-Alpes »

Du 14 janvier au 21 février 2020

Photographie couleur récente obligatoire

État civil

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Lieu de naissance (ville et pays) :

Nationalité :

Adresse personnelle

Téléphone 1 : Téléphone 2:

Courriel :

Pièce d'identité

Les pièces doivent obligatoirement être en cours de validité aux dates de la session et serviront pour l'accès aux différents sites.

Type : Carte nationale d'identité ou Passeport :

Numéro : délivrée le :

Autorité délivrance : fin de validité :

Situation professionnelle actuelle

Statut : Civil ou militaire

Secteur d'activité :

Précisez :

○Public

Précisez le ministère
ou l'établissement public
ou la fonction publique hospitalière
ou la fonction publique territoriale

Les candidats relevant du secteur public sont proposés par leur administration. Ils doivent donc rechercher l'accord de leurs instances hiérarchiques sur le plan de l'opportunité du service.

○Privé

○Militaires d'active Armée ..... Origine ..... Grade

Profession actuelle (précise), grade et niveau de responsabilité :

Il est nécessaire que soient clairement indiquées la nature de l'activité et l'étendue des responsabilités

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel :

Courriel professionnel :

Fonctions électives, syndicales, associatives, de réserve ou autres :

Fonctions électives ou syndicales détaillées :

Fonctions associatives ou autres fonctions :

Réserviste : .....

Il est précisé que le fait d'être officier de réserve ne constitue pas un critère pris en considération pour la sélection des candidats.

Le dépôt de cette candidature implique l'engagement

1) d'une présence permanente pendant toute la durée la session.

2) de prendre une part active ultérieurement à la promotion de la culture de Défense.

Je donne mon accord pour que ces renseignements soient réunis sous la forme d'un listing informatique conservé à l'IHEDN.

○Oui, je donne mon accord ○ Non, je ne donne pas mon accord

Fait à Le,

Signature du candidat :

IHEDN

Engagement
à respecter l'obligation d'assiduité
pendant toute la durée de la session

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e), _____

Si je suis admis(e) à participer à la 219e session en région « Auvergne-Rhône-Alpes » du 14 janvier au 21 février 2020, je m'engage à suivre, pendant les périodes suivantes, de façon régulière et prioritaire :

- les conférences,

- les visites de sites militaires et civils

- les travaux de comités,

- durant quatre semaines (semaine de 4 jours) et une dernière séquence répartie sur deux jours, consacrée à la restitution des études menées au cours de la session.

.....

.....

.....

.....

Fait à le,

Signature du candidat :

IHEDN

Participation aux travaux
des associations régionales de l'Union-IHEDN

L'engagement des auditeurs se prolonge au-delà des sessions en région et poursuit quatre objectifs :

- maintenir et renforcer les liens entre les auditeurs de l'IHEDN ;
- développer l'esprit de défense dans la nation ;
- contribuer à la réflexion sur la défense nationale et apporter son concours à l'Institut pour l'accomplissement de sa tâche ;
- entretenir les compétences en matière de défense globale acquises durant la session.

Cette action se concrétise à travers l'adhésion et la participation aux travaux des 32 associations régionales qui couvrent l'ensemble du territoire national.

Le rôle des membres de ces associations consiste principalement à :

- collaborer à l'organisation de conférences ;
- participer à l'organisation de colloques ;
- organiser des visites ciblées dans le domaine de la Défense ;
- coopérer aux travaux d'études annuels ;
- participer, au sein des Trinômes Académiques, à l'expansion de la culture de défense ;
- prendre des responsabilités de « Conseiller de Défense » auprès d'un préfet ;
- animer les « Correspondants Défense » des communes ;
- participer aux « Relais IHEDN-Intelligence Économique » auprès des PME-PMI ;
- apporter une contribution à la communication des actions menées par l'Association ;
- contribuer au recrutement des nouveaux auditeurs de toutes les sessions et de tous les séminaires organisés par IHEDN;
- apporter une aide logistique ou administrative.

Il est donc recommandé aux futurs auditeurs de concourir à l'une de ces activités, en y apportant leur expérience et leur savoir-faire.

Engagement
de prise en charge des droits d'inscription
219e session en région « Auvergne-Rhône-Alpes »

Du 14 janvier au 21 février 2020

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...) :

Le candidat lui-même (autofinancement) :

Adresse

Coordonnées (tél, courriel) :

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé :

Adresse

Coordonnées (Tél.,courriel) :

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom :

Adresse :

Coordonnées (Tél., courriel) :

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de :

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à cette session de l'IHEDN, d'un montant de (en toutes lettres)

dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme

Fait à Le,

Signature (et cachet de l'organisme)